



SYNDICAT CGT

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

11 rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX1

Permanence du mardi au vendredi

- ☐ 05.44.00.11.95 – portable : 06 18 08 13 93
- blog : cgt-cd87 cgt@haute-vienne.fr

Compte rendu de la réunion d'information en visioconférence du 27 mars 2020.

1 représentant de chaque syndicat était présent. Pour la CGT Philippe LAVERGNE. Pour la collectivité étaient présents M. Franck PERRACHON DGS, Mme Anne DELAPIERRE DGA, M. Francis BUGE DGA pour les ressources humaines Mme Michel LAMARGUE et Corinne COUCKE.

Ordre du jour :

Il n'y avait pas d'ordre du jour en particulier, cette réunion devait permettre un moment d'échange et un point d'information, la dernière réunion physique ayant eu lieu le 16 mars 2020. L'administration nous propose de répondre à nos questions et inquiétudes sur la situation de crise liée au COVID-19, dans la limite du possible.

Télétravail :

Au jour d'aujourd'hui un déploiement d'une centaine de postes accessibles à distance ainsi que la messagerie intranet fonctionnent plus ou moins bien.

Le dysfonctionnement de logiciels oblige certains collègues en télétravail à revenir à l'HDD et ainsi effectuer des roulements avec leurs collègues.

Le Télétravail trouve ses limites aux capacités des serveurs et de connexions simultanées à distance.

Fonctionnement de la collectivité :

Une partie des agents effectue du télétravail, d'autres qui n'y parviennent pas techniquement reviennent sur l'HDD ou en MDD. Il y a également des agents qui sont maintenus à domicile parce qu'ils ont des enfants de moins de 16 ans ou des fragilités de santé. Un certain nombre d'agents essentiellement dans le technique sont maintenus par la collectivité à domicile.

À L'Hôtel du Département :

Des mesures à l'HDD ont été mises en place. Le site et l'accueil sont fermés. L'activité du standard est ouverte. On ne

peut être reçu que sur prise de rendez-vous.

Les régies d'urgences fonctionnent.

Le traitement de la paye n'a pas posé de difficultés particulières.

La DRH assure la continuité des droits sociaux et répond aux questions que peuvent se poser nos collègues.

Plusieurs équipes d'une huitaine d'agents d'entretien des locaux travaillent sur le site par roulement. Ceci pour les protéger et aussi parce qu'il y a moins de besoins. Les horaires ont également été allégés.

La boîte covid 19 a reçu 1200 mails, l'essentiel des agents savent qu'elle existe.

Dans les MDD techniques :

Les agents techniques des routes assurent par roulement une astreinte 24h sur 24 afin d'intervenir sur le réseau routier en cas d'accidents, de chutes d'arbres

Dans les collèges :

Les $\frac{3}{4}$ des collèges sont fermés. Deux collèges restent ouverts afin d'accueillir les enfants de soignants (les collèges de Donzelot et d'Isle).

Dans les autres collèges, des perman-

ences sont assurées par roulement afin de maintenir les locaux en état de propreté dans l'éventualité d'une réouverture des établissements d'enseignement. Les cuisines sont toutes fermées.

Dans les MDD sociales :

Les MDD continuent à fonctionner avec des rotations. Les agents effectuent des accueils téléphoniques et des prises de rendez-vous sur 3 demi journées. Les rendez-vous physiques sont fixés dans les grandes MDD pour une question de sécurité.

Aujourd'hui la situation est très tendue dans les MECS, sur l'ASE. Néanmoins, les professionnels arrivent à suivre les situations d'urgences et à rester en contact avec les familles.

C'est plus compliqué avec les centres fermés. Il y a des suspicions de COVID-19. Les résidents fuguent, reviennent et repartent. Les équipes éducatives sont en difficulté.

La collectivité tente de négocier avec Polaris et les écoles afin de faire venir en soutien du CDEF des éducateurs en 3ème année.

Pour les ASSFAM :

Les assistants familiaux sont présents. Il y a eu quelques situations à gérer en fonction de maris gravement malades. Il a fallu envisager des remplacements d'enfants.

Les mineurs non accompagnés :

L'accueil de cette population fragile continue. Il y en a moins que d'habitude car les frontières sont fermées. Les mesures d'évaluations sont assouplies. Les MNA sont ensuite orientés vers des hôtels avec la mise en place d'un suivi particulier en fonction de leur provenance (ex : passage par l'Italie).

Des mesures de protection sont mises en place pour les agents qui les reçoivent : prise de température des MNA, ce service a été le premier à être doté en masques et en gel hydroalcoolique.

Divers sites :

Le Laboratoire Départemental reste

ouvert. Il a produit plusieurs litres de gel hydroalcoolique à destination des agents de la collectivité.

Tous les autres sites sont fermés : La BDP, les Archives, la Piscine, le Musée de Rochechouart.

La collectivité maintient le paiement aux entreprises et organise la continuité des chantiers en cours qui peuvent continuer à avancer. L'aspect économique est aussi à préserver.

Pour les contractuels :

Le Président a pris la décision de prolonger tous les contrats de contractuels y compris ceux qui restent à la maison.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) :

Le PCA est au niveau 1, il fonctionne des fois en mode dégradé mais il fonctionne.

Les différents niveaux de PCA sont :

→ le niveau 4, qui correspond à une activité normale ;

→ le niveau 3, qui correspond à des suspensions de missions temporaires non dommageables à la continuité du service ;

→ le niveau 2, qui correspond au maintien de missions très souhaitables ;

→ le niveau 1, qui correspond au maintien de l'activité absolument nécessaire pour la continuité des missions impératives,

→ le niveau 0, plus de missions possibles.

Avec le CDEF il y a un peu moins de 300 agents présents sur les sites du département.

Des cas suspects :

Il y a eu un certain nombre de cas suspects suite à des contacts. Le problème c'est qu'il n'y a pas de tests effectués. Le Président a exhorté le Préfet à autoriser des tests dans certains services : Pour le CDEF ou pour les ASSFAM.

En cas de cas suspect, l'administration renvoie l'agent chez lui en attendant le retour médical qui peut être fait et on

pallie à son absence. Cela a été le cas dans certains services centraux, dans certaines MDD où on a demandé aux agents de rester chez eux.

Il y a quelques cas suspects notamment chez les ASSFAM où on en a dénombré 5.

Les équipements de protection individuels :

Des solutions hydroalcooliques ont été distribuées dans les MDD. La collectivité peut vous en fournir si vous en faite la demande en fonction des stocks disponibles bien évidemment. Des thermomètres et des blouses jetables ont également été achetés.

Le Président a commandé 100 000 masques dans le cadre d'un groupement. Mais il n'est pas sur de les obtenir car la Préfète de Région a décidé de les réquisitionner pour les donner aux personnels soignants.

Cela nous questionne sur les capacités et les orientations de l'état à faire face à la situation et à protéger tous les personnels exposés.

L'administration souhaite vous rappeler que le savon est plus efficace que le gel hydroalcoolique.

Les équipes du ménage à l'HDD effectuent trois passages par jour dans les services.

Les portes restent ouvertes afin de limiter le plus possible les contacts avec les poignées.

L'équipe de prévention :

La psychologue est sollicitée surtout pour des agents déjà en suivi ou en situation de fragilité antérieure au confinement.

Une réunion a eu lieu le 27 mars au

matin avec la Psychologue du travail, les techniciens de prévention, l'infirmière du travail et la DRH pour un point de situation. L'administration nous fait savoir qu'il n'y a pas d'inquiétude majeure.

Congés payés, RTT et CET :

L'administration nous informe qu'à ce sujet elle n'en a pas toute la maîtrise.

En l'occurrence, les congés annuels vont être réglés par la loi et qu'il n'y aura pas d'autre choix que de l'appliquer. Les 6 jours de congé automatiquement posés dans le privé ne sont pas encore applicables dans la FPT (pour l'instant).

Les agents confinés qui ne travaillent pas ne se constituent pas de RTT (comme c'est le cas en arrêt maladie).

Pour l'instant les CET ne sont pas impactés.

De la solidarité :

Aujourd'hui le Département propose aux agents second de cuisine ou chef de cuisine, sur la base du volontariat, de venir en renfort dans les cuisines des EHPAD ou de Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) qui sont en difficulté. Une dizaine d'agents de cuisine s'est déjà portée volontaire.

Le Président a pris la décision de partager une partie du stock de masques avec le CHU et le service d'aide à domicile.

L'ARS a également donné un stock de masques aux MECS et aux associations de portage de repas à domicile.

En conclusion :

L'administration estime que la collectivité arrive encore à fonctionner en mode dégradé, mais elle fonctionne.

Un certain nombre d'informations données par la collectivité sont des réponses à nos questions. La CGT est particulièrement attentive à l'ensemble des mesures mises en place.

Un point régulier sera fait sous la forme de visioconférence avec l'administration. La prochaine réunion est programmée le 2 avril 2020 à 14h30.

L'équipe de la CGT vous souhaite bon courage et nous nous tenons comme toujours à vos côtés. Nous assurons une permanence téléphonique tous les jours.

Alors n'hésitez pas à faire le 06 18 08 13 93.